



SPAgri-CFDT
Syndicat des personnels du ministère de l'agriculture
Adm. Centrale - DRAAF - DDT(M) - DD(CS)PP - Cemagref - CNPPF - Anses - IFN -
Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE)

LA CFDT A RENCONTRÉ M. Stéphane LE FOLL, MINISTRE DE L'AGRICULTURE

LE 11 JUILLET 2012

La CFDT a évoqué plusieurs dossiers sensibles :

I - EVOLUTION DES MISSIONS DU MAAF ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES

La CFDT rappelle qu'elle ne s'opposera pas systématiquement à une réforme de l'État dès lors qu'elle prend son sens dans une évolution concertée des missions de service public.

Dans son discours de politique générale du 4 juillet, le Premier ministre a déclaré que le temps où la concertation n'était conçue que pour donner l'apparence du dialogue social à la décision d'un seul était fini. Lors du sommet social, une table ronde était d'ailleurs intitulée «Moderniser l'action publique avec ses agents» ... Si ces intentions vont dans le bon sens, la CFDT s'inquiète de l'évolution des missions qui pourraient avoir des conséquences majeures pour notre ministère et ses agents. Nous souhaitons avoir l'assurance qu'un dialogue avec les organisations syndicales s'installe rapidement, avant toute prise de décision.

Le ministre insiste sur le changement de méthode choisie par le nouveau gouvernement, notamment avec l'ouverture des conférences sociales des 8 et 9 juillet 2012. Sa volonté de rencontrer en bilatéral l'ensemble des organisations syndicales du ministère témoigne de ce changement.

- Évolution prévisible du périmètre d'action du MAAF

La recomposition des ministères et la nouvelle étape annoncée de décentralisation génèrent de fortes inquiétudes sur des évolutions du périmètre et le positionnement des missions et des services, alors que les bouleversements induits par la RGPP ne sont pas encore « digérés ».

La CFDT a appelé l'attention du ministre sur :

- **La nouvelle étape dans la décentralisation** (Acte 3) et notamment la **gestion des aides du 2^{ème} pilier de la PAC**. Les régions demandent l'« autorité de gestion » du FEADER et donc l'instruction des dossiers à la place des DRAAF et DDT en récupérant les compétences et les effectifs actuellement en poste au MAAF. L'article du Monde du 3 juillet 2012 indique que "les aides du 2^{ème} pilier seront transférées aux régions"

La CFDT s'inquiète des conséquences de cette évolution et notamment :

- l'accélération de la diminution des effectifs du MAAF en région et en département, avec l'affaiblissement des DRAAF et la perte de l'identité du MAAF en DDT ;
- l'accélération de la perte de compétences métier et de l'expertise au sein du MAAF ;
- l'éloignement par rapport aux acteurs professionnels avec perte des occasions de dialogues avec la profession et de sens pour les agents du MAAF ;
- affaiblissement du rôle des services du MAAF... qui n'auraient plus qu'un rôle de contrôle et donc une image très réductrice du MAAF, notamment en région et en département.

- La déclaration de Christiane TAUBIRA relative au démantèlement de DGCCRF.

Est-il prévu de restaurer la chaîne de commandement nationale et ministérielle de la DGCCRF? Retirer les missions de la DGCCRF du périmètre des DDPP reviendrait à **recréer de fait les DDSV**.

On ne peut pas faire se succéder des réformes structurelles lourdes qui désorganisent durablement l'activité des services sans vision globale de l'évolution souhaitée de l'administration de l'État, sans réflexion préalable sur les forces et les faiblesses du système et les axes possibles d'amélioration, et sans suivi dans la durée des effets des réformes engagées.

- La sécurité sanitaire des aliments et Inspection « produits » en abattoir avec des situations de sous-effectifs chroniques :

Y a-t-il une remise en cause de l'intérêt de la sécurité sanitaire des aliments et des modalités de ces inspections? Quelle méthode choisie pour reprendre cette question dans un climat plus objectif et serein?

La CFDT s'interroge sur la place des services du ministère en DDI et en DRAAF comme acteurs d'une politique ministérielle? Quel avenir pour les agents de ces directions en terme de nombre d'emplois et de compétences ? Quelles mesures d'accompagnement pour ces agents (formation, promotion...)?

Comment continuer à assurer les missions de service public affichées avec une baisse drastique des effectifs et des dépenses de fonctionnement. La CFDT rappelle qu'a été annoncée la suppression de **2% à 2,5% par an** du nombre des fonctionnaires dans les ministères non prioritaires et une baisse des dépenses de fonctionnement de **15 % sur 3 ans**. De la même façon, a été annoncé un accroissement de 110 postes pour l'enseignement agricole pris sur les autres services du ministère et des établissements publics ?

La CFDT demande l'ouverture d'une réelle réflexion sur les effectifs en adéquation avec les missions de service public qui seront arrêtées. L'externalisation des missions ne doit pas être considérée comme un des moyens de réduire les effectifs du Ministère au risque de perdre toute substance.

Après l'abandon de l'ingénierie publique, le transfert des laboratoires nationaux de la protection des végétaux, l'abandon des Avertissements Agricoles, le démantèlement en cours du réseau d'expérimentation de la DGAL, la remise en question du réseau d'expertise dans le domaine du végétal, et l'abandon de l'instruction des dossiers FEADER qui pourrait être décidé... nous allons vers une perte totale de la substance technique du ministère et donc de son sens. Son existence à terme est menacée.

Le ministre précise qu'il s'agit là d'un vrai sujet stratégique pour son ministère.

Il rappelle qu'il connaît bien l'association des régions de France (ARF) et ses ambitions. La décentralisation ne doit pas être un démantèlement du rôle et de la place de l'État quelle que soit l'importance de la place des régions. Il y a un réel besoin de s'accorder sur ces sujets, notamment avec la ministre de la fonction publique et de la décentralisation.

Pour le deuxième pilier de la PAC, il est important d'adapter les politiques aux spécificités régionales mais on ne peut traiter la PAC uniquement comme une démarche de régionalisation. Il convient de garder une dimension nationale. S'il est possible de transférer la gestion des aides du deuxième pilier avec les fonds structurels, il y aura des conséquences certaines pour le ministère. C'est bien tout le débat que l'on doit avoir ensemble.

Le ministre ne connaît pas à ce jour le cadre et le périmètre de ces évolutions et note que le MAAF a un rôle majeur à jouer même si la décentralisation implique de s'appuyer plus sur les régions. Il convient d'engager ce travail compte tenu du cadre budgétaire et de la décentralisation afin de dégager une perspective pour le MAAF, exercice difficile mais indispensable. Aussi, le ministre souhaite organiser une conférence sociale interne au MAAF sur tous ces sujets dès le mois de novembre 2012.

Le ministre est conscient qu'il existe un vrai doute pour les agents sur ces évolutions, il souligne qu'il est important de redonner de la lisibilité et du sens au travail des agents. Mais effectivement, la priorité affichée sur l'enseignement agricole (+110 postes pour la rentrée de septembre) tout en gardant un nombre de fonctionnaires stable complique les solutions possibles.

Il souligne également la priorité qu'il donne à tout ce qui tourne autour de la sécurité alimentaire, qu'il considère comme une mission de service public relevant de l'État, ce qu'il fera valoir lors des débats budgétaires. Ce débat sera alimenté par le rapport du ministre de la fonction publique sur le bilan de la RGPP qui doit être remis le 25 septembre 2012. Un débat avec les organisations syndicales est prévu le 28 septembre.

Le ministre a insisté sur la nécessité de redonner du sens et des perspectives aux agents de son ministère dans un contexte de réformes constantes. Donner une vision à terme du rôle et de la place du ministère et donc des missions nécessite une vraie discussion de fond avec les organisations syndicales et constitue un des éléments d'amélioration du dialogue social.

II - GESTION DES PERSONNELS AU MAAF ET DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS

En accord avec les propos du ministre, la CFDT souhaite que soit redonné de la lisibilité et du sens au travail des agents, après 5 années de restructurations, fusions, externalisations, à marche forcée et sans concertation!

La CFDT demande que soient mises en œuvre de réelles avancées en matière de carrières et de rémunérations en favorisant les promotions et la mobilité choisie. Elle propose une gestion des carrières qui offre des perspectives motivantes par la reconnaissance des compétences et expériences acquises :

- Révision des taux pro pro en fonction des caractéristiques des effectifs du ministère ;
- Élaboration de plans de qualification ;
- Mise en place de grilles de critères pour les avancements (les entretiens professionnels sont sujets à caution et souvent contestés) ;
- Harmonisation des primes entre secteurs ou ministères sans passage par la PFR ;
- Harmonisation des rémunérations entre titulaires et non titulaires.

Le ministre a pris bonne note des revendications de la CFDT et interpellera la ministre de la fonction publique sur les taux pro pro. Il accepte d'engager une réflexion sur les autres sujets.

La CFDT a également demandé la réouverture du dossier PFR, de plus en plus opaque (Bilan, actualisation des coefficients fonction) et souligné les aspects négatifs de sa mise en œuvre qui créent des inégalités entre services et constituent un frein majeur à la mobilité.

La CFDT a dénoncé l'iniquité de traitement entre les agents en DRAAF et DDI notamment la récupération des heures supplémentaires. Dans un contexte budgétaire très contraint, cela permet de donner un peu de souffle à des agents en surcharge de travail.

Le ministre a été sensibilisé à ces dossiers sans pour autant s'engager à ce stade sur une remise en cause de la PFR ou une harmonisation des règlements intérieurs.

S'agissant du transfert de la DPMA au MEDDE, la CFDT a appelé l'attention du ministre sur la situation statutaire des agents transférés, notamment sur l'absence de perte de rémunération et sur un retour facilité au MAAF.

Le ministre indique que pour les fonctionnaires, comme pour les contractuels, il y a un engagement de maintien de rémunération et un accord de principe sur un retour facilité au MAAF sous réserve de non déstabilisation des compétences de la DPMA.

III - ANSES

La CFDT a rappelé au ministre que la création de l'Anses a été faite à périmètre et moyens constants et que la fusion des agences ne devait pas générer d'économie en termes d'effectifs. C'était sans compter avec la RGPP qui a imposé une réduction des effectifs de 1,5% par an pendant 3 ans et une réduction de 10% du budget de fonctionnement sur 3 ans. Si on inclut les 10 ETP supprimés lors de la fusion, ce sont 64 ETP qui seront supprimés d'ici 2013. Compte tenu de l'âge moyen des agents de l'Anses (39 ans), aucun départ en retraite ne serait remplacé.

Avec près de 20% d'augmentation des saisines en santé-alimentation en un an (hors situation de crise), à traiter dans des délais toujours plus contraints, la qualité des évaluations scientifiques est mise en péril.

Cette politique de baisse des effectifs ne pourra se poursuivre sans toucher aux missions et pour mener à bien le contrat d'objectifs et de performance, il faudra nécessairement réexaminer les moyens de l'Agence. Compte tenu de la spécificité des travaux de l'Agence notamment en termes d'indépendance, les marges de manœuvre en matière d'autofinancement sont quasi inexistantes.

La CFDT a alerté le ministre sur la dégradation des conditions de travail des agents de l'Anses dont la charge de travail augmente régulièrement sans perspective d'amélioration. Les signaux sont au rouge et l'annonce de la réduction de la masse salariale et l'absence de visibilité sur les évolutions de carrière ne font qu'aggraver le mal-être des agents.

Sur ces sujets de sécurité et d'analyses scientifiques, le ministre rappelle le rôle de l'État qui doit garder sa capacité d'expertise indépendante par rapport à des enjeux de prévention et de précaution relevant de l'intérêt général. Il a réaffirmé que la sécurité alimentaire était une de ses priorités lors des négociations budgétaires.

IV - IFCE

La CFDT a souligné que la RGPP à l'IFCE a été particulièrement brutale avec la remise en cause des missions dites concurrentielles (étalonnage, poulinage, identification, HNCI) et la conduite sous une présidence du CA qui rend difficile la mise en place d'un dialogue constructif tant vers la profession que vers les personnels. D'autres menaces directes ou indirectes ont été perçues, notamment l'avis motivé commission européenne sur gestion-identification, la politique immobilière (avenant au contrat objectif et de performance), la fiscalité des centres équestres.

Cet ensemble de mesures a profondément déstabilisé nombre d'agents affectés à ces missions. La direction de l'IFCE s'est efforcée de rechercher des appuis auprès de structures externes pour gérer le malaise.

La CFDT a mis en garde le ministre sur les moyens des services vers une filière encore très émietée et les perspectives de positionnement d'une politique nationale et des politiques territoriales :

- Information sur les suites de l'avis motivé de la commission européenne ;
- Un engagement pour le maintien des emplois à Pompadour (opposition aux transferts vers Saumur) ;
- Rétablissement des conditions d'un dialogue social constructif au CA de l'IFCE ;
- Appui du SRH du ministère dans la gestion des personnes et en particulier par fusion des corps des adjoints techniques de l'IFCE et du MAAF ;
- Rétablissement accès à la médecine prévention pour tous les sites ;
- Arrêt des mutations d'office.

La CFDT a demandé une redéfinition concertée d'un projet pérenne pour l'IFCE garantissant le maintien de l'emploi sur les sites et respectant le personnel et les compétences acquises.

La RGPP a été dictée par l'application de mesures exigées par les étalonniers du privé (chevaux de sport) à l'ensemble d'une filière émietée entre associations de race et les autres structures correspondant à plusieurs secteurs de valorisation du cheval. Une étude est en cours sur la prospective dans cette filière (fin annoncée pour octobre). Ne peut-on prendre appui sur cette étude pour redéfinir un projet élaboré en concertation pour cette filière ?

Le ministre connaît les difficultés liées à ce dossier, sujet sur lequel il doit engager une réflexion sur la redéfinition des objectifs, le rôle et la place de la "filière cheval" en France.

V - DEPRECARISATION CONTRACTUELS

La CFDT a demandé l'application **dès 2012** des trois axes du protocole :

- Accès à l'emploi titulaire (ouverture des concours dès 2012, augmentation substantielle du nombre des postes de titulaires dès 2013) ;
- Accès au CDI y compris à l'Anses (Note de service Cdisation en cours) :

La CFDT demande que l'esprit de la loi soit appliqué surtout lorsque les agents sont en situation limite vis à vis de la nature des contrats pris en compte pour l'accès à la CDIsation (emplois sur besoin permanent à temps incomplet ou sur besoin saisonnier ou occasionnel). La CFDT a informé le ministre du problème des agents à 70% (titularisation : passage à 100% si CDIsation 70%) et indiqué que des solutions étaient possibles lors de la CDIsation des contrats.

- Amélioration des droits individuels et collectifs des agents contractuels :

La CFDT a demandé la constitution d'un groupe de travail dès l'automne sur l'amélioration des droits individuels et collectifs des agents contractuels (grilles indiciaires, droit réel à la mobilité...)

Le ministre sera attentif à ce que la loi soit appliquée au mieux de l'intérêt de l'agent. Il s'est prononcé favorablement pour la mise en place du groupe de travail "amélioration des droits individuels et collectifs des agents contractuels" dès que le processus de titularisation sera engagé.

DIALOGUE SOCIAL

La CFDT a été très sensible à l'écoute du ministre qui souhaite instaurer un dialogue social de qualité et de véritables négociations au sein du ministère.

La CFDT a proposé que soit retenu le principe d'une rencontre bilatérale annuelle avec chacune des organisations syndicales.